



Litige à propos d'un crédit à la consommation

Par **3324**, le **27/03/2010** à **09:49**

Bonjour,

Il y a 3 semaines, j'ai appelé la société SOF** pour savoir si j'avais le temps de solder une partie de mon crédit. Là, l'opératrice m'a répondu que non et m'a dit de patienter quelques minutes. Une fois revenue, elle m'a dit qu'elle avait modifié la date de prélèvement, ce que je ne lui avais absolument pas demandé de faire. Je lui ai donc demandé de rectifier afin que les mensualités soient toujours prélevées le même jour et lui ai aussi demandé de m'envoyer un nouveau décompte.

Or, d'une part, je n'ai jamais reçu le décompte, d'autre part, je n'avais toujours pas été prélevée le 10 du mois.

J'ai donc rappelé (donc nouveau surcoût pour l'appel !!!) et là une dame m'a gentiment dit qu'elle écrivait un mot pour que le nécessaire soit fait, m'a dit qu'une personne m'appellerait, ce qui n'a pas été fait, et m'a dit qu'on m'envoyait un nouveau décompte, ce qui n'a pas non plus été fait.

Je m'aperçois le 15 que la mensualité a été décalée et que des frais s'y sont ajoutés (au lieu de 138,50 euros, on a débité mon compte de 153,05 euros).

Etant donné que cette erreur n'est pas de mon fait, j'ai envoyé un mail afin d'être remboursée. Une dame m'a rappelé me disant que si la mensualité avait été décalée c'est que c'est moi qui l'avait demandé et que par conséquent je ne serai pas remboursée.

Je voudrais donc savoir si j'ai un recours car je trouve cela scandaleux.

Je vous remercie de votre réponse.